Communauté de Communes
Loue Lison

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Exercice 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

TABLE DES MATIÈRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

PRÉAMBULE p.4

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE p. 5
Organisation administrative du service
Estimation de la population par le service
Mode de gestion du service p. 6
Prestations assurées dans le cadre du service (article L.2224-8 du CGCT) p. 7

LA VIE DU SERVICE EN 2025 p. 8
Activités du service en 2025
Activités du service les années précédentes p. 9
Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif

TARIFICATIONS ET RECETTES p. 10
Tarifs
Recettes

INDICATEURS DE PERFORMANCE p. 11
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

PERSPECTIVES POUR 2026 p. 12

PRÉAMBULE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 29/09/2026

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) d'eau et d'assainissement, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2224-5) a pour principal objectif la transparence du fonctionnement de ces services par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dans son article 129, décale de trois mois le délai de présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics. Le délai est ainsi étendu à 9 mois.

Le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement introduit par ailleurs l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement. Son contenu ainsi que les indicateurs de performance du service sont fixés par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007.

Ce rapport sera mis à la disposition du public.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Organisation administrative du service

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Depuis le 1er janvier 2024, l'entreprise JDBE situé au 83 Rue de Dole à Besançon exerce une prestation de service pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissements non collectifs pour la Communauté de Communes Loue Lison.

Abbans Dessous, Abbans Dessus, Amancey, Amathay-Vésigneux, Amondans, Arc-et-Senans, Bartherans, Bolandoz, Brères, Buffard, By, Cademène, Cessey, Chantrans, Charnay, Chassagne-Saint-Denis, Châteaux-Vieux-les-Fossés, Chay, Chenecey-Buillon, Chouzelot, Cléron, Courcelles, Crouzet-Migette, Cussey-sur-Lison, Déservillers, Durnes, Echay, Echevannes, Epeugney, Éternoz Vallée du Lison, Fertans, Flagey, Fourg, Goux-Sous-Landet, Lavans-Quingey, Lavans-Vuillafans, Le Val, L'Hôpital-Du-Grosbois, Les Monts-Ronds, Liesle, Lizine, Lods, Lombard, Longeville, Malans, Malbrans, Mesmay, Montgesoye, Montmahoux, Montrond le Chateau, Mouthier-Haute-Pierre, Myon, Nans-Sous-Sainte-Anne, Ornans, Paroy, Pessans, Palantine, Quingey, Rennes-sur-Loue, Reugney, Ronchaux, Rouhe, Rurey, Saint Anne, Samson, Saules, Silley Amancey, Scey Maizières, Tarcenay Foucherans, Trepot, Vuillafans.



Estimation de la population desservie par le service

Sur la base des contrôles à réaliser, le parc d'ANC est estimé sur le territoire à 2 583 installations, réparties comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Abbans-Dessous	8
Abbans-Dessus	42
Amancey	20
Amathay-Vésigneux	95
Amondans	2
Arc-et-Senans	56
Bartherans	40
Bolandoz	10
Brères	2
Buffard	35
By	36
Cademène	49
Cessey	120
Chantrans	2
Charnay	15
Chassagne-Saint-Denis	32
Chateauvieux-les-Fossés	8
Chay	1
Chenecey-Buillon	81
Chouzelot	4
Cléron	4
Courcelles	26
Crouzet-Migette	32
Cussey-sur-Lison	46
Déservillers	1
Durnes	10
Echay	5
Echevannes	1
Epeugney	69
Eternoz	28
Fertans	0
Flagey	1
Fourg	3
Goux-sous-Landet	38
Lavans-Quingey	9
Lavans-Vuillafans	3

Le Val	116
Les Monts-Ronds	15
L'Hôpital-du-Grosbois	260
Liesle	25
Lizine	63
Lods	24
Lombard	40
Longeville	1
Malans	4
Malbrans	66
Mesmay	44
Montgesoye	17
Montmahoux	50
Montrond-le-Chateau	126
Mouthier-Haute-Pierre	17
Myon	91
Nans-Sous-Sainte-Anne	31
Ornans	65
Paroy	60
Pessans	35
Palantine	24
Quingey	29
Rennes-sur-Loue	45
Reugney	6
Ronchaux	44
Rouhe	6
Rurey	12
Saint-Anne	20
Samson	42
Saraz	15
Saules	14
Silley-Amancey	0
Scey-Maisieres	50
Tarcenay-Foucherans	175
Trepot	122
Vuillafans	3

Commentaires :

La population retenue est celle du recensement 2023 des territoires de la Communauté de Communes Loue Lison soit 25 800 habitants.

Le nombre d'habitants desservis par le SPANC est une estimation de 2 583 habitations concernées x 3 (nombre d'habitants moyens estimé) soit 8 178 habitants desservis (32 % de la population).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Mode de gestion du service

- **Autorité organisatrice :** Communauté de Communes Loue Lison
- **Prestataire :** Entreprise JDBE, Immeuble Le Major, 83 Rue de Dole, 25 000, BESANCON.

La base de données ANC a été mise à jour, l'archivage, le classement et le rangement informatique des dossiers a été réalisé. Cette mise à jour est fait de façon continue avec le prestataire.

Afin de faciliter l'organisation, les usagers sont invités à prendre directement contact avec JDBE pour convenir d'un rendez-vous.

Les courriers d'information continuent également d'être envoyés régulièrement afin de relancer les particuliers n'ayant pas encore pris contact avec le service pour convenir d'une date d'intervention.

Les communes où un courrier a été transmis aux habitants pour la réalisation des contrôles assainissement en 2025 sont : Trepot, Buffard, Brères, Abbans Dessous, Chouzelot, Fourg, Rouhe, Chay et Tarcenay-Foucherans

Des courriers de relance pour donner suite aux non-réponses ont été envoyés sur les communes de : Malbrans, Scey-Maisieres, Crouzet-Migette, Saules et Chassagne-St-Denis et Goux-sous-Landet.

Prestations assurées dans le cadre du service (art. L.2224-8 du CGCT)

Le service assure les missions obligatoires :

- Contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non-collectif existantes
- Contrôles de bon fonctionnement Vente
- Contrôles de bon fonctionnement imposé à la suite d'un diagnostic de vente non conforme réalisé dans les 5 dernières années
- Contrôles de conception des installations nouvelles ou à réhabiliter
- Contrôles d'exécution des installations nouvelles ou à réhabiliter
- Contre-visite
- Contrôle des dispositifs supérieurs à 20 EH

LA VIE DU SERVICE EN 2025

Activités du service en 2025

Nombre de contrôles réalisés sur 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Prestations		2025
Contrôles obligatoires des installations	Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	48
	Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	36
	Diagnostic initial des installations existantes	3
	Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	202
	Contrôles vente	35
	Contre Visite	1
	Nombre total de contrôles réalisés	**325**

Activités du service les années précédentes

	2024	2023	2022	2021	2020
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	38	25	44	64	76
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	34	22	1	7	39
Diagnostic initial des installations existantes	4	0	1	1	0
Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	107	193	133	86	189
Contrôles vente	44	43	42	53	35
Contre Visite	6				
Nombre total de contrôles réalisés	**233**	**283**	**221**	**211**	**339**

Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
	TOTAL (somme des points obtenus)	**140**	**100**

TARIFICATION ET RECETTES

Tarifs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

Tarif des contrôles pour les dispositifs inférieurs à 20 EH.

	Montant HT
Contrôle de bon fonctionnement	120 €
Pénalité appliquée aux usagers faisant obstacle à l'accomplissement de la mission réglementaire de contrôle	600 €
Diagnostic des installations existantes en cas de vente	200 €
Diagnostic de l'existant	120 €
Visite supplémentaire	55 €
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	150 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	125 €

Tarif des contrôles pour les dispositifs supérieurs à 20 EH.

	Montant HT
Contrôle de bon fonctionnement	145 €
Pénalité appliquée aux usagers faisant obstacle à l'accomplissement de la mission réglementaire de contrôle	725 €
Diagnostic des installations existantes en cas de vente	200 €
Diagnostic de l'existant	145 €
Visite supplémentaire	90 €
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	190 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	165 €

Recettes du service

	Année 2025 HT
Recettes liées aux prestations obligatoires (prestataire)	45 480 €
Dépenses du service	41 260 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200[illegible]
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Nombre de contrôles de bonne exécution	**36**
Nombre de contrôle de bonne exécution conforme	21
Nombre total de contrôle de conception	**48**
Nombre total de contre visite	1
Nombre total de contrôle vente	35
Nombre total de contrôle de bon fonctionnement	202
Nombre total d'installation ayant eu un contrôle de bon fonctionnement avec une obligation de travaux sous 1 an.	5
Nombre total d'installation ayant eu un contrôle de bon fonctionnement avec une obligation de travaux pour enjeux sanitaire.	2
Nombre total d'installation ayant eu un contrôle de bon fonctionnement avec une obligation de travaux en cas de vente.	152
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée (1)	77
Nombre total d'installations contrôlées sur l'année 2025	**292**
Nombre de contrôle réaliser en 2025 facturés sur 2026	**33**
Total contrôles	**325**
Nombre de contrôle conforme réaliser en 2025 facturés sur 2026	**8**
Nombre de CBF réalisés sur 2025 facturés sur 2026	23
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (sans les contrôles de conception projet)	28 %

En détail :

Sur les 48 contrôles de conception réalisés, tous ont eu des avis favorables.

Au niveau des contrôles dont l'issue est une non-conformité avec obligation de travaux sous un an :

- 2 pour les contrôles de bon fonctionnement ;
- 3 pour les contrôles de bon fonctionnement suite à des ventes ;
- 28 contrôles ventes jugés non conformes

Soit un total de 33 installations avec obligation des travaux sous 1 an et donc à contrôler de nouveau en 2026 si les travaux ne sont pas engagés.

Sinon 2 installations ont été contrôlées avec obligation de travaux avec enjeux sanitaire et/ou environnemental qui ont dépassé le délai de 4 ans pour la mise en conformité.

Pour les 77 d'installations contrôlées « conforme » la répartition par type de contrôle est la suivante :

- 7 contrôles vente ;
- 21 contrôles de bonne exécution ;
- 49 contrôles de bon fonctionnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

PERSPECTIVES POUR 2026

Perspectives et actions prévues pour 2026

En 2026, la dynamique de contrôle engagée depuis 2024 sera poursuivie en maintenant les différents types de contrôles déjà mis en œuvre. Une attention particulière sera portée à la relance des propriétaires n'ayant pas donné suite aux sollicitations de l'année précédente, notamment pour les habitations ayant fait l'objet d'une vente sans réalisation de travaux.

Cette démarche concernera en particulier les communes ayant déjà fait l'objet de campagnes de courriers, telles que Trépot, Tarcenay-Foucherans, ainsi que plusieurs communes de la zone Haute-Loue : Abbans-Dessous, Brères, Buffard, Chay, Chouzelot, Fourg, Rouhe, Charnay et Cussey-sur-Lison.

Parallèlement, la communication sera renforcée auprès des propriétaires afin de favoriser leur mobilisation et la prise de rendez-vous. Des campagnes de courriers ciblées seront ainsi déployées dans plusieurs communes, notamment Lizine, Lavans-lès-Quingey, Les Monts-Ronds et Cussey-sur-Lison.

Au cours du second semestre 2026, les contrôles seront notamment poursuivis sur la commune d'Amancey, en particulier au niveau de la zone d'activité, ainsi que sur la commune d'Ornans. Il sera également nécessaire de relancer les propriétaires ayant réalisé un contrôle de conception sans avoir donné suite pour le contrôle de bonne exécution. Une attention sera également portée aux installations ayant fait l'objet d'un contrôle de bonne exécution ayant conclu à une non-conformité et nécessitant, par conséquent, la réalisation d'une contre-visite.

Les perspectives pour 2026 sont donc ambitieuses, d'autant que cette année sera marquée par un contexte particulier lié aux élections municipales et aux éventuels changements d'équipes municipales. Il conviendra ainsi de maintenir une continuité dans les actions engagées tout en assurant une bonne transmission des informations et un suivi régulier avec les collectivités concernées.

Suivi et mise à jour de la base de données

La mise à jour continue de la base de données permet d'affiner progressivement la connaissance du parc d'assainissement non collectif de la collectivité. Elle permet notamment d'identifier plus précisément le nombre d'installations conformes, celles nécessitant une réhabilitation ainsi que celles ne présentant pas d'obligation de travaux.

La poursuite des efforts d'archivage, de classement et de mise à jour des données demeure donc essentielle afin de disposer d'une vision fiable, complète et actualisée du parc d'assainissement non collectif.

Cette démarche permet également d'assurer la continuité du suivi des installations et de poursuivre la dynamique de mise en conformité engagée par la collectivité. L'accompagnement progressif des propriétaires dans la réalisation des travaux nécessaires contribue ainsi à améliorer durablement la conformité des installations.

À terme, cette approche permet de garantir un suivi dans la durée, en prenant en compte non seulement la conformité des installations, mais également leur entretien, leur évolution et, lorsque cela s'avère né-

cessaire, leur modernisation.

Le contrat de prestations arrivant à échéance au 31/12/2026, une nouvelle consultation sera engagée à l'automne 2026 afin de retenir un prestataire pour les années suivantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-131-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Communauté de Communes
Loue Lison

Communauté de communes
Loue Lison

7 rue Edouard Bastide - 25 290 Ornans

Tél. : 03 81 57 16 33 / contact@cclouelison.fr

www.cclouelison.fr